

# RÉUNION DU 24 FEVRIER 2022



L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre février, à dix huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Étaient présents :**

Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Adjoint ; M. LAINNE Jean-Baptiste, M. DELAUNE Valentin, M. MANGIN Jérôme, Mme LEMONNIER Valérie, M. PASCAL Régis.

**Absents-excusés :** Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Mme CHAPELLE Noëlle, Mme HATTON Amélie, Mme COQUELLE Peggy, M. HEBERT Richard (a quitté la séance en début de réunion à l'arrivée de M. MANGIN).

Les procurations suivantes ont été données :

- \* Mme HATTON à M. PASCAL
- \* M. DUPRE à M. VANDERMEERSCH
- \* Mme CHAPELLE à M. DELAUNE
- \* Mme BROUTE à M. MALO
- \* M. HEBERT à M. VANDERMEERSCH
- \* Mme COQUELLE à Mme DHERVILLEZ

Mme LEMONNIER a été élue secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JANVIER 2022 (n°1/24-02-2022)**

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **IMPLANTATION D'UNE VIDEO-PROTECTION : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL - DETR - DEPARTEMENTALE (n°2/24-02-2022)**

L'assemblée prend connaissance de l'étude de faisabilité réalisée pour la vidéoprotection. Le chiffrage comprend plusieurs emplacements (zone artisanale des Sapins, carrefour à feux CD 910/CD 52, place Suchetet, parkings gare SCNF, équipements sportifs avec la salle polyvalente) pour un montant total de 101358,50 € HT. L'assistance maîtrise d'ouvrage du bureau d'études Ambre s'élève à 3640 € HT.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 contre (Mme BROUTE), DECIDE de réaliser les travaux pour l'implantation d'un système de vidéoprotection pour un montant total maximum de 104998 € HT

DECIDE de solliciter une subvention DETR au taux le plus élevé

DECIDE de solliciter une subvention DSIL au taux le plus élevé

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime au taux le plus élevé

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire et les Adjointes dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

Les crédits afférents à ces travaux seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

## **ESPACE COUBERTIN : AMENAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS ET CREATION D'UN ESPACE JEUX PUBLICS : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL ET DETR (n°3/24-02-2022)**

L'assemblée a souhaité se doter d'un document d'urbanisme prospectif (schéma de référence) à plus de 20 ans. Ce schéma a pour objectif de proposer une vision et des grandes orientations de la

commune à court terme, à moyen terme et à long terme. Dans le cadre de ce schéma et afin de répondre à des besoins de redynamisation dans le centre-bourg, le conseil municipal projette, sur un terrain communal, les réalisations suivantes :

- \* démolition d'anciens vestiaires vétustes pour permettre la construction de locaux associatifs
- \* création d'un espace jeux à proximité d'un lotissement habitat social.

Le montant total de ces deux projets s'élève à 224758,09 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 14 voix pour,

DECIDE de réaliser pour un montant total de 224758,09 € HT les travaux suivants :

- \* démolition des locaux communaux vétustes, situés rue Coubertin afin d'y construire des locaux dont l'usage sera notamment réservé aux associations pour un montant total de 70758,09 € HT
- \* création d'un espace jeux situé à proximité d'un lotissement habitat social le long de la rue Coubertin pour un montant total de 154000 € HT

DECIDE de solliciter une subvention DETR au taux le plus élevé

DECIDE de solliciter une subvention DSIL au taux le plus élevé

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

Les crédits afférents à ces travaux seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

#### **AMENAGEMENT D'UN JARDIN ET ESPACES VERTS PUBLICS « POU MON VERT » PRES DU PRESBYTERE : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL ET DETR (n°4/24-02-2022)**

L'assemblée a souhaité se doter d'un document d'urbanisme prospectif (schéma de référence) a plus de 20 ans. Ce schéma a pour objectif de proposer une vision et des grandes orientations de la commune à court terme, à moyen terme et à long terme. Dans le cadre de ce schéma et afin de répondre à des besoins de redynamisation dans le centre-bourg et d'amélioration du cadre de vie, le conseil municipal projette, sur le terrain communal de l'ancien presbytère, la réalisation suivante :

- \* création d'un jardin et d'un espaces verts « poumon vert » près du presbytère pour un montant total de 201400 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 14 voix pour,

DECIDE de réaliser un jardin paysager et d'un espace verts pour un montant total de 201400 € HT

DECIDE de solliciter une subvention DETR au taux le plus élevé

DECIDE de solliciter une subvention DSIL au taux le plus élevé

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

Les crédits afférents à ces travaux seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

#### **EGLISE : SECURISATION DE L'EDIFICE POUR ELARGISSEMENT DE SON UTILISATION POUR UN ACCES ASSOCIATIF ET CULTUREL : DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL ET DETR (n°5/24-02-2022)**

L'assemblée a souhaité se doter d'un document d'urbanisme prospectif (schéma de référence) a plus de 20 ans. Ce schéma a pour objectif de proposer une vision et des grandes orientations de la commune à court terme, à moyen terme et à long terme. Dans le cadre de ce schéma et afin de répondre à des besoins associatifs, culturels et de maintien du lien social, le conseil municipal projette la réalisation de travaux de sécurisation de l'église avec un élargissement de son utilisation pour un accès associatif et culturel. Ces travaux seraient réalisés en deux tranches :

- \* 1ère tranche (réhabilitation) : traitement de la charpente, décapage/aérogommage de l'intégralité des boiseries, démontage de solins avec pose de nouvelles rives, réalisation d'une chape fluide ciment,

création d'un plancher chauffant avec pose d'une pompe à chaleur pour un montant global de 60349,75 € HT

\* 2<sup>ème</sup> tranche (rôles associatif et culturel) : étude sur l'acoustique, correction acoustique, sonorisation, fourniture et pose de sièges amovibles, fourniture et pose d'une estrade de scène pour un montant global de 296449 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 14 voix pour

DECIDE de réaliser sur l'église des travaux de sécurisation et de réaménagement pour élargir son utilisation aux activités culturelles et associatives pour un montant total de 356798,75 € HT (comprenant les deux tranches)

DECIDE de solliciter une subvention DETR au taux le plus élevé

DECIDE de solliciter une subvention DSIL au taux le plus élevé

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

Les crédits afférents à ces travaux seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

#### **AMENAGEMENT DU BOURG : CREATION D'ESPACES JEUX/JARDIN PUBLICS ET DE RENCONTRE AUX ABORDS DE LA FUTURE MAM : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (n°6/24-02-2022)**

L'assemblée a souhaité se doter d'un document d'urbanisme prospectif (schéma de référence) à plus de 20 ans. Ce schéma a pour objectif de proposer une vision et des grandes orientations de la commune à court terme, à moyen terme et à long terme. Dans le cadre de ce schéma et afin de répondre à des besoins de redynamisation du centre bourg, le conseil municipal projette l'aménagement d'un jardin avec espaces jeux publics près de la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM) pour un montant total de 118250 € HT.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 14 voix pour,

DECIDE de réaliser un jardin avec espace jeux publics aux abords de la future MAM pour un montant total de 118250 € HT

DECIDE de solliciter une subvention DSIL au taux le plus élevé

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

Les crédits afférents à ces travaux seront inscrits à la section d'investissement du budget 2022.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Au vu des différents projets communaux, Mme DHERVILLEZ signale que M. MALO et elle-même rencontrent demain M. FREMONT de la Trésorerie de Fécamp pour faire le point sur la capacité financière de la commune. Elle précise que seul l'emprunt du pôle paramédical est en cours.

\* Sur proposition de la communauté de communes Campagne de Caux, M. MALO signale que le projet concernant le Givout fera l'objet d'une concertation avec la CC Campagne de Caux et le Département de Seine Maritime. M. MALO informe qu'il est en contact avec la Région pour la création de sanitaires à la Gare.

\* Mme DHERVILLEZ et M. VANDERMEERSCH précisent que les hameaux ne sont pas oubliés dans les projets communaux et citent la création de poteaux ou réserves incendie route de la Voie Romaine à la Hauteville et au Hertelay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H30.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.